

Je nettoie sans délai

le matériel, puis les EPI et les mains
et le visage, je prends une douche
et mets des vêtements propres

La qualité de la protection dépend également du respect des mesures d'hygiène à chaque étape du traitement.

La peau

- Se laver les mains après la préparation de la bouillie.
- Dès la fin de l'application, il faut se laver (eau + savon) pour retirer les traces de produits reçues sur les parties découvertes (visage...).
- Prendre une douche au plus tôt avec changement des sous-vêtements et vêtements. Ceux-ci seront lavés à part des autres vêtements de la famille.

Après un traitement, éviter de garder les mêmes vêtements tout le reste de la journée.

Le matériel de pulvérisation

- Le laver au jet (en portant toujours les EPI), pour éliminer les souillures et dépôts de matières actives, notamment dans les parties creuses et sous les châssis.
- Les fonds de cuve seront épandus à grande vitesse sur parcelles après dilution à l'eau (limiter les dépôts et bouchages de buses éventuels).
- Contrôler l'état du matériel avant de le remiser.

Les EPI quittés

- Si réutilisables, ils seront lavés soigneusement et séchés conformément à la notice d'instructions, avant d'être rangés dans une armoire-vestiaire prévue et réservée à cet effet, et disposée hors du local de stockage.
- Les EPI jetables seront placés dans les récipients ou sacs poubelles destinés à recueillir les emballages vides, pour récupération (collecte organisée).

En cas d'incident, de souillure ou de contamination accidentelle, si des symptômes apparaissent, ne pas oublier de les signaler à :

Phyt'attitude (0 800 887 887)

Vous bénéficiez d'une expertise toxicologique des symptômes, et vous enrichissez la connaissance collective de **Phyt'attitude**, permettant de faire évoluer ainsi les prescriptions et conseils.

Cette plaquette a été réalisée par :

- la DIRECCTE Rhône-Alpes
(Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi),
Département Risques Professionnels
- les services de Santé Sécurité au Travail des MSA de la région Rhône-Alpes.

Cette plaquette est téléchargeable sur :

www.rhone-alpes.travail.gouv.fr (www.rhone-alpes.direccte.gouv.fr en construction)
www.msaalpesdunord.fr



Octobre 2010

Produits chimiques : nous pouvons vous en dire plus...



**Connaître et
prévoir pour un
travail plus sûr**

Je lis l'étiquette et la FDS* pour connaître les phrases de risque

* La **Fiche de Données de Sécurité** donne des informations sur le produit (danger, conditions d'utilisation, consignes en cas d'incident...). Elle vous est remise par votre distributeur.

Pour en savoir plus : www.quickfds.com

Les phrases de risque

Des informations utiles à déchiffrer !

Pour vraiment connaître les risques, il faut lire les phrases de risques. Elles indiquent notamment les risques "CMR" (Cancérogènes, Mutagènes, toxiques pour la Reproduction).

Cancérogènes	R40 : effet cancérogène suspecté - preuves insuffisantes
Mutagènes	R68 : possibilité d'effets irréversibles
toxiques pour la Reproduction	R62 : risque possible d'altération de la fertilité R63 : risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant

R27 : très toxique par contact avec la peau

R36 : irritant pour les yeux

R38 : irritant pour la peau

R41 : risque de lésions oculaires graves

R42 : peut entraîner une sensibilisation par inhalation

R43 : peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau

R48 : risque d'effets graves en cas d'exposition prolongée

Les pictogrammes

Faciles à lire, mais incomplets et imparfaits.



T ou T +



Corrosif



Xn nocif



Xi irritant

Les produits **T** (toxiques) sont 10 fois plus dangereux que les produits **Xn** (nocifs). Les produits **T+** (très toxiques) sont 10 fois plus dangereux que les produits **T** (toxiques), et donc 100 fois plus dangereux que les produits **Xn** (nocifs).

Xn indique un effet nocif (toxique pour l'organisme dans lequel il se répand). **Xi** traduit les effets irritants locaux (yeux, peau...).

Prendre le temps de lire les phrases de risque et les pictogrammes vous permet d'éviter les produits les plus dangereux !

Je prévois l'organisation de mon travail

(stockage, pulvérisateur, chantier...)

Le stockage des produits

dans un local conforme à la réglementation et dans des conditions de sécurité.

Pour en savoir plus :

<http://agriculture.gouv.fr/sante-et-securite-au-travail>

L'utilisation de produits autorisés

Pour en savoir plus : <http://e-phy.agriculture.gouv.fr/>

Le matériel

propre, vérifié, entretenu, réglé. Cela permet de limiter les situations d'incidents et de pannes en cours d'utilisation.

- Entretien des filtres et de l'étanchéité du système de ventilation de la cabine.
- Entretien des flexibles sans attendre la rupture.
- Stockage des équipements de protection individuelle hors du local de stockage des produits.

Le chantier organisé

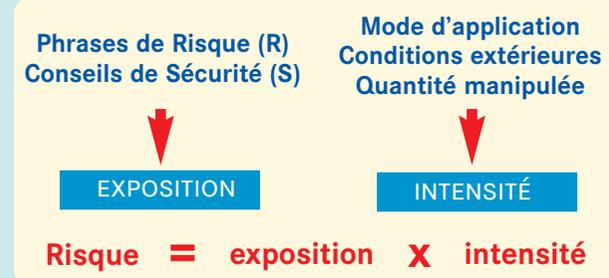
- Je n'oublie pas de me protéger !
- Présence d'une aire de préparation des bouillies avec plan de travail, d'un incorporateur, et d'un point d'eau à proximité immédiate (lavabo...).
- Selon mon environnement de travail (éviter la coactivité traitement/travail sur parcelle pour limiter l'exposition indirecte).
- Respecter les délais de rentrée :

Cultures en extérieur	6 heures, après la fin du traitement
Cultures sous serres et tunnels	8 heures, après la fin du traitement
Produits ayant des effets locaux (phrases R36, R38 ou R41)	24 heures minimum
Produits allergisants (phrases R42 ou R43)	48 heures minimum

J'adapte ma protection

selon les risques et les conditions prévues

La lecture de l'étiquette et les conditions prévues pour le chantier déterminent le risque :



L'identification des voies d'exposition permet le choix de l'équipement de protection.

L'équipement à adopter pour se protéger du risque

Priorité à la protection collective

Cabines filtrantes surpressées et climatisées sur tracteur ou pulvérisateur automoteur.

Attention aux interventions extérieures en cours d'application qui doivent être réduites au minimum et /ou effectuées en évitant toute contamination de l'intérieur de la cabine.

La peau : vêtement de travail adapté et résistant aux produits phytopharmaceutiques, gants jetables ou réutilisables en matière résistante aux solvants (nitrile), bottes imperméables.

Les voies respiratoires et digestives : port d'un masque de qualité filtrante A2P3.

Les yeux : port de lunettes de protection ou de lunettes masque.

L'utilisation et l'entretien de ces équipements est à prendre en compte dans la maîtrise du risque. (Exemple : rinçage des équipements, rangement dans un emballage hermétique des cartouches réutilisées).

Pour en savoir plus : <http://references-sante-securite.msa.fr/>
Consulter notamment : "Appareils de protection respiratoire et filtres. Comment choisir ?"